

Extrait de délibérations n° 013/CCCO/2016

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale

L'an deux mille seize, le 09 avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 29 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (29): Étaient présents : M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mohamed Ali, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAME Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mohamed Moindjje, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. YOUSOUFOU Soulaimana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Etaient représentées (2):

- M. AHMED-COMBO Ali qui donne pouvoir à M. MADI Saïd ;
- M. ABDALLAH Saïd qui donne pouvoir à M. YOUSOUFFOU Soulaïmana.

Etaient absents (7) : Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme CHANFI Dahabia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina Moilim, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état de notification des bases d'imposition 2016 communiqué par la trésorerie municipale de Mayotte en date du 17 mars 2016 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts" ;

Sur proposition du bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

Nature taxe	Base notifiée	Taux voté	Produit attendu
Taxe d'habitation	12 844 000	1,75%	224 770,00
Taxe foncière bâtie	15 155 000	1,57%	237 933,50
Taxe foncière non bâtie	2 685 000	4,39%	117 871,50
Contribution foncière des entreprises (CFE)	593 300	20%	118 660,00
TOTAL PRODUIT ATTENDU :			699 235,00

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 09/04/2016



Le Président,

M. Zainoudine ANTOYISSA